

Document: EB 2012/106/R.14/Rev.1  
Agenda: 11(a)(iii)  
Date: 21 September 2012  
Distribution: Public  
Original: French

**E**



Enabling poor rural people  
to overcome poverty

## **President's report**

### **Proposal for a grant to the Democratic Republic of the Congo for the**

### **Kinshasa Food Supply Centre Support Programme**

#### **Note to Executive Board representatives**

##### Focal points:

##### Technical questions:

**Rasha Omar**  
Country Programme Manager  
Tel.: +243 815 55 3306  
e-mail: r.omar@ifad.org

##### Dispatch of documentation:

**Deirdre McGrenra**  
Head, Governing Bodies Office  
Tel.: +39 06 5459 2374  
e-mail: gb\_office@ifad.org

Executive Board — 106<sup>th</sup> Session  
Rome, 20-21 September 2012

---

**For: Approval**

## Contents

|   |            |
|---|------------|
| <b>Acronyms and abbreviations</b>   | <b>ii</b>  |
| <b>Map of the programme area</b>  | <b>iii</b> |
| <b>Financing summary</b>  | <b>iv</b>  |
| <b>Recommendation for approval</b>  | <b>1</b>   |
| <b>I. Strategic context and rationale</b>                                     | <b>1</b>   |
| A. Country and rural development and poverty context                          | 1          |
| B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP            | 1          |
| <b>II. Project description</b>  | <b>1</b>   |
| A. Project area and target group  | 1          |
| B. Project development objective  | 2          |
| C. Components/outcomes  | 2          |
| <b>III. Programme implementation</b>  | <b>2</b>   |
| A. Approach   | 2          |
| B. Organizational framework   | 2          |
| C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management | 3          |
| D. Financial management, procurement and governance                           | 3          |
| E. Supervision  | 4          |
| <b>IV. Project costs, financing, benefits</b>                                 | <b>4</b>   |
| A. Programme costs  | 4          |
| B. Programme financing  | 4          |
| C. Summary benefit and economic analysis                                      | 4          |
| D. Sustainability   | 4          |
| E. Risk identification and mitigation   | 5          |
| <b>V. Corporate considerations</b>  | <b>5</b>   |
| A. Compliance with IFAD policies  | 5          |
| B. Alignment and harmonization  | 5          |
| C. Innovations and scaling up   | 5          |
| D. Policy engagement  | 5          |
| <b>VI. Legal instruments and authority</b>                                    | <b>5</b>   |
| <b>VII. Recommendation</b>  | <b>6</b>   |
| <br>  |            |
| <b>Annex</b>  |            |
| Negotiated financing agreement<br>(Accord de financement négocié)             | 7          |
| <br>  |            |
| <b>Appendix</b>   |            |
| Logical framework<br>(Cadre logique)  |            |

## **Acronyms and abbreviations**

|         |   |
|---------|---|
| INADES  | African Institute for Economic and Social Development                     |
| INERA   | National Agricultural Studies and Research Institute                      |
| MINADER | Ministry of Agriculture and Rural Development                             |
|         | PMU programme management unit   |
| PO      | peasant organization  |
| SENAHUP | National Service for the Development of Urban and Peri-urban Horticulture |
| SNSA    | National Agricultural Statistics Service                                  |

# Map of the programme area



## République démocratique du Congo

Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN)

Rapport de formulation



02-04-2012



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA

**Source: IFAD**  
 The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

# Democratic Republic of the Congo

## Kinshasa Food Supply Centre Support Programme

### Financing summary

|   |   |
|---|---|
| <b>Initiating institution:</b>            | IFAD  |
| <b>Recipient:</b>                         | Democratic Republic of the Congo  |
| <b>Executing agency:</b>                  | Ministry of Agriculture and Rural Development   |
| <b>Total programme cost:</b>              | US\$114.9 million <sup>1</sup>  |
| <b>Amount of IFAD grant:</b>              | SDR 45.35 million (equivalent to approximately US\$68.4 million)  |
| <b>Cofinancier:</b>                       | African Institute for Economic and Social Development (INADES)  |
| <b>Amount of cofinancing:</b>             | US\$0.26 million  |
| <b>Retroactive financing:</b>             | For eligible programme expenses up to US\$0.02 million incurred during the period from 10 August 2012 to the date of effectiveness of the agreement |
| <b>Contribution by grant beneficiary:</b> | US\$5.4 million   |
| <b>Contribution of beneficiaries:</b>     | US\$1.8 million   |
| <b>Appraising institution:</b>            | IFAD  |

---

<sup>1</sup> The total cost of the programme includes a second financing package from IFAD in the amount of approximately US\$39 million, to be mobilized commencing in 2017. The need for additional financing will need to be justified by the midterm review and will, if applicable, be submitted to the Executive Board for approval.

## **Recommendation for approval**

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposal of a grant to the Democratic Republic of the Congo for the Kinshasa Food Supply Centre Support Programme, as contained in paragraph 35.

## **Proposal for a grant to the Democratic Republic of the Congo for the Kinshasa Food Supply Centre Support Programme**

### **I. Strategic context and rationale**

#### **A. Country and rural development and poverty context**

1. Since the end of an extended political, economic and military crisis in 2003, the Democratic Republic of the Congo has seen a revival in economic growth, although it has not yet had a significant impact on daily life for the Congolese people. In 2011, the United Nations Development Programme ranked the Democratic Republic of the Congo in 187th place of 187 countries on its Human Development Index, based on estimated GDP of just US\$300 per capita (2009). An estimated 73.2 per cent of the population are poor (Growth and Poverty Reduction Strategy Paper, 2006), one of the highest rates in sub-Saharan Africa. The major priority for the Government and the international community is to stimulate economic growth in those sectors that generate employment for poor people – particularly agriculture, which employs more than 70 per cent of the active population but contributes just 35 per cent to 40 per cent of GDP. Agriculture posts annual growth of 2 per cent, well below the demographic growth rate, and accounted for just 3.8 per cent of public spending in 2009.
2. The Agricultural and Rural Development Sector Strategy (SSADR) adopted in April 2010 identifies agricultural development as the key to poverty reduction and job creation. The objective of the strategy is to create rural wealth based on competitive food production by family and industrial farms. The short- and medium-term sector strategy focuses on regions with high agricultural potential, high population density and expanded market access. The strategy for the targeted areas is to develop agricultural value chains, basic infrastructure (access roads and socio-economic infrastructure) and marketing, and to organize communities at the grass-roots level.

#### **B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP**

3. As agreed between the Government of the Democratic Republic of the Congo and IFAD, the first country strategic opportunities programme (COSOP), covering the period 2012-2016, calls for supporting agricultural development and job creation in the hinterland of Kinshasa, Bas-Congo and Bandundu.

### **II. Project description**

#### **A. Project area and target group**

4. Two areas have been selected: (i) in the west, the market gardening pole that extends from the Kinshasa peri-urban area, through the territories of Madimba and Mbanza-Ngungu, to the territory of Songololo (districts of Lukaya and Cataractes); and (ii) in the east, the food production pole located in the territories of Bulungu, Idiofa and Gungu in the district of Kwilu.

5. The target group for the programme comprises farming households who earn their livelihoods by means of: (i) permanent market gardening on individual plots of 5 to 10 acres as a survival strategy; and (ii) food production on plots averaging 0.5 to 1.0 hectares (two cycles per year) in the gallery forests and savannahs of Kwilu, with work shared between men and women; as well as (iii) women and young people involved in market garden and food production, processing and marketing. The direct beneficiaries will be 15,000 market gardening households in Kinshasa and Bas-Congo, and 100,000 food producers and processors in 14 sectors of Kwilu.

## **B. Project development objective**

6. The overall objective of the programme is to contribute sustainably to improving food security and producer incomes. The specific objective is to improve production yields and participation in marketing circuits for market gardening and food supply poles for the city of Kinshasa.

## **C. Components/outcomes**

7. The first phase of the programme will include three components.
8. **Component I: Consolidation of the market gardening pole.** This component will contribute to the achievement of three outcomes: (i) professionalization of market gardening producer organizations grouped into 10 unions specializing in market gardening; (ii) an increase in market gardening productivity and matching of production to demand, as per the benefits outlined in section IV. C; and (iii) rehabilitation and maintenance of hydro-agricultural infrastructure on 1,500 hectares.
9. **Component II: Reactivation of the food production pole.** This component will contribute to the achievement of three outcomes: (i) strengthening of food producer organizations, i.e. approximately 30 unions; (ii) a sustainable improvement in the productivity of food production systems in the targeted sectors in Kwilu, as per the benefits outlined in section IV.C; and (iii) improved access to food production areas with the rehabilitation of 1,060 km and maintenance of 2,000 km of roads.
10. **Component III: Programme coordination and management.** This component will cover management and M&E for the programme.

## **III. Programme implementation**

### **A. Approach**

11. Within the framework of the programme, peasant organizations (POs) will participate in decision-making and the implementation and monitoring of activities. Institutional support benefiting apex POs will enable them to evolve gradually towards providing improved support and services to their members.

### **B. Organizational framework**

12. The programme will come under the oversight of the Ministry of Agriculture and Rural Development (MINADER), which will manage implementation. Steering at the national level will be provided by the steering committee already in place. Planning, monitoring and consultative frameworks are also provided for at the provincial and territorial levels through the provincial Consultative Committee and the Agricultural and Rural Management Council at the territorial level.
13. MINADER will issue a ministerial decree to set up an autonomous programme management unit (PMU) based in Kikwit, in the province of Bandundu, with a field unit in Mbanza-Ngungu, in the province of Bas-Congo.
14. The African Institute for Economic and Social Development (INADES) Formation Congo will provide institutional and methodological support in the organization of POs and training for unions. The programme will hire three proximity operators for the food production pole on the basis of performance agreements. In the market

gardening pole, the field office will mobilize a pool of technicians to implement technical and economic activities in support of market gardening. For agricultural research and development, partnerships will be developed with specialized services such as the National Agricultural Studies and Research Institute (INERA)-Kiyaka (food crops) and INERA-Mvuazi (market gardening) to identify and support the dissemination of technical innovations adapted to the value chains targeted by the programme. In addition, the PMU will work with public institutions such as: (i) the Roads Office for semi-automated rehabilitation works on rural tracks under direct contracts; and (ii) the Agricultural Access Roads Directorate (DVDA), the National Service for the Development of Urban and Peri-urban Horticulture (SENAHUP), territorial inspection offices for agriculture, livestock and fisheries to provide extension workers to work with unions and POs, the National Nutrition Programme (PRONANUT) to conduct nutritional surveys and the National Agricultural Statistics Service (SNSA) to monitor economic results and impact. For the supervision and monitoring of activities, service agreements will be signed at the provincial level between the PMU and the public services concerned.

### **C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management**

15. To ensure that the programme can effectively commence in January 2013, the Government and IFAD have agreed on a series of start-up activities, including: (i) the publication of recruitment notices to hire PMU and field office teams, and calls for expressions of interest to hire proximity operators in the food production pole; (ii) the provision of accounting and fiduciary management instruments; (iii) a participatory diagnostic assessment by INADES together with market gardening and food production unions to develop their action plan for 2013; (iv) conduct of the baseline survey; (v) training workshop for PMU and field office staff to familiarize them with the programme documents; and (vi) the draft annual workplan and budget (AWPB) for 2013.
16. For subsequent years, the PMU will submit the AWPB for the following year to the steering committee once a year, in November, together with a procurement plan. Once approved by the steering committee, the AWPB will be transmitted to IFAD for non objection, and then adopted.
17. The PMU will set up a participatory results-based M&E system. The major innovations will be: (i) the adoption of indicators of PO autonomy; and (ii) the monitoring of performance by the PMU, strategic partners and borrowers. A monitoring model will be used to assess the maturity, governance and autonomy of apex POs. The M&E system will gather information on a limited number of key indicators, specifically those of the results and impact management system (RIMS).
18. The dissemination of knowledge generated by the programme will take place in several ways involving the following actors: (i) MINADER; (ii) national and regional PO networks; (iii) projects cofinanced by IFAD elsewhere in the country and the subregion, as well as IFAD regional initiatives such as FIDAFRIQUE/IFADAFRICA and the Farmers' Forum; and (iv) other government partners.

### **D. Financial management, procurement and governance**

19. The programme funds will be managed in accordance with IFAD procedures on financial and administrative project management as well as international accounting standards. Programme disbursements will take place through the designated account, and movements of funds will be governed by the dual signature principle. Retroactive financing for up to US\$20,000 is provided for under the training, technical assistance and contracting category, based on commitments as of 15 July 2012 to hire programme staff and proximity operators. Provision is also made for IFAD to make available up to US\$200,000 upon effectiveness of the financing agreement to fund the programme start-up activities described in section III.C. The

payment of this amount will be submitted to IFAD for non objection in the detailed budget covering start-up activities.

20. **Procurement.** The programme will adopt IFAD's Project Procurement Guidelines as approved by the Executive Board at its 100<sup>th</sup> session in September 2010. Procedures on collaboration in accordance with the Public Procurement Manual issued by Presidential Decree 10/22 of 2 June 2010 will be established jointly with the MINADER procurement unit, the Public Procurement Control Directorate and the Public Contracting Regulatory Authority.
21. **Governance.** In 2011 the Democratic Republic of the Congo received a rating of 2 on the Transparency International corruption index. The Government and IFAD have reached agreement on an action plan for governance focusing on PO participation and monitoring relating to the supervision of programme procurement and the monitoring of activities, results and performance by the programme.

### **E. Supervision**

22. The programme will be directly supervised by IFAD, together with MINADER. In addition, specialized technical support and monitoring missions will take place as needed at the request of the partners.

## **IV. Project costs, financing, benefits**

### **A. Programme costs**

23. The total cost of the programme, including physical and financial contingencies, is estimated at US\$114.9 million over a period of 10 years. The base cost is US\$103.7 million, plus 11 per cent for contingencies. The portion in foreign exchange is estimated at 15 per cent. The market gardening consolidation component accounts for 25 per cent of the total, and the food production reactivation component for 64 per cent, of which 21 per cent represents access road rehabilitation and maintenance.

### **B. Programme financing**

24. The programme will mobilize two financing packages from IFAD: a first grant in the amount of US\$68.4 million in 2012, and a second financing package in the amount of US\$39.0 million planned for 2017. The additional financing will need to be justified during the midterm review and, if applicable, will be submitted to the Executive Board for approval. The beneficiaries will provide cofinancing for training, private infrastructure, site treatments and equipment; their contribution will amount to US\$1.8 million. INADES will provide a contribution in kind in the amount of US\$260,000. The government counterpart, in the amount of US\$5.4 million, will consist of taxes, tariffs and levies on service provision agreements, equipment and rural engineering works.

### **C. Summary benefit and economic analysis**

25. The direct beneficiaries will be 15,000 market gardeners in Kinshasa and Bas-Congo, as well as 100,000 households engaging in food production and processing in Kwilu, Bandundu. The main benefits will be as follows: an increase in incomes from US\$148 to US\$440 per hectare for food producers and from US\$493 to US\$1,277 per 1,000 m<sup>2</sup> for market garden producers; and an improvement in living conditions by means of a sustainable increase in productivity and participation by producers in marketing circuits. The overall economic rate of return for the programme is 14.7 per cent, which is considered satisfactory.

### **D. Sustainability**

26. The sustainability of the programme activities is underpinned by: (i) the promotion of sustainable food production and market gardening systems adapted to socio-economic and climate change; (ii) sustained strengthening of apex organizations to enable their improved organization and professionalization with a systematic

approach to expanding their membership in the targeted areas; and (iii) the sustainability of access roads and the market gardening sites treated.

### **E. Risk identification and mitigation**

27. Based on experience with implementing projects in the Democratic Republic of the Congo, two major risks can be identified: (i) delays in programme implementation; (ii) fraudulent practices and the illegal levies known as "tracasseries" on producers, both men and women, and shopkeepers. These risks could be attenuated by taking the following steps: (i) rigorous selection of proximity operators, implementation of participatory monitoring, and results-based management with sanctions for non-performance; and (ii) implementation of the good governance plan specified in section III.D.

## **V. Corporate considerations**

### **A. Compliance with IFAD policies**

28. The programme is consistent with IFAD's policies and strategies with respect to programme design.

### **B. Alignment and harmonization**

29. The programme is fully aligned with the National Agricultural and Rural Development Strategy (2011-2015) and provincial plans for agricultural and rural development in the provinces of Bas-Congo, Bandundu and the city and province of Kinshasa. Several meetings have been held with technical and financial partners active in the programme area, and have led to a commitment on the part of technical and financial partners and provincial governments, specifically in Bandundu, to improve sector coordination at the provincial level.

### **C. Innovations and scaling up**

30. During the first five years of the programme, the capacities of POs and their unions will be developed in order to expand their membership base and strengthen their maturity and internal governance. The last five years of the programme will be devoted to scaling up extension, input access and marketing initiatives with demonstrated relevance, effectiveness, efficiency and ownership by POs and their apex organizations.

### **D. Policy engagement**

31. The programme will contribute to practical experiences in the organization of POs and government support for their professionalization; financial negotiations, specifically in terms of the treatment of market gardening sites; and extension.

## **VI. Legal instruments and authority**

32. A financing agreement between the Democratic Republic of the Congo and IFAD will constitute the legal instrument for extending the first proposed financing in 2012 to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
33. The Democratic Republic of the Congo is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
34. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

## **VII. Recommendation**

35. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant to the Democratic Republic of the Congo in an amount equivalent to forty-five million three hundred and fifty thousand special drawing rights (SDR 45,350,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze  
President

## **Accord de financement négocié**

### **"Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN)"**

(Négociations conclues le 10 août 2012)

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers maraîchers (PAPAKIN) ("le Programme")

La République Démocratique du Congo ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

#### **PREAMBULE**

ATTENDU QUE le Programme a été conçu pour une durée de dix ans, divisée en deux phases de cinq ans chacune;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire pour contribuer au financement la première phase du Programme, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QU'À CET ÉGARD le présent Accord régit les modalités et conditions d'exécution et de financement de la première phase;

ATTENDU QUE le Bénéficiaire entend obtenir de l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES) un don en nature pour contribuer au financement du Programme, conformément aux conditions et modalités de l'accord qui sera établi entre le Bénéficiaire et l'INADES;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **Section A**

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

### **Section B**

1. Le montant du don relatif à la première phase du Programme est de quarante-cinq millions et trois cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (45 350 000 DTS)

2. L'année fiscale débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

3. Le Bénéficiaire ouvrira un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA ou à la Banque Centrale, basée à Kikwit. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de la double signature.

4. Le Bénéficiaire ouvrira en outre un compte en USD au nom du Programme dans un établissement bancaire aux fins de recevoir l'avance des coûts de démarrage.

5. Le Bénéficiaire ouvrira en outre un compte d'opération en USD pour l'antenne située à Mbanza-Ngungu dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA à Mbanza-Ngungu ou dans une localité relativement proche de Mbanza-Ngungu.

6. Le Bénéficiaire contribue aux fins de la première phase du Programme au titre des fonds de contrepartie pour un montant de 5 400 000 USD représentant l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Programme, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations selon les procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Les fonds de contrepartie seront inscrits à la loi budgétaire annuelle.

### **Section C**

1. L'Agent principal du programme est le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural.

2. La date d'achèvement de la première phase du Programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

### **Section D**

Le Fonds assure l'administration du don ainsi que la supervision du Programme.

### **Section E**

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- i) utilisation et justification de l'avance pour les coûts de démarrage tels que prévus au paragraphe 2 de l'Annexe 2 du présent Accord; et
- ii) soumission du manuel de procédures administratives, financières et comptables approuvé par le Comité de pilotage du Programme.

2. À titre d'exception aux Conditions générales, des dispositions sont prises en vue d'un financement rétroactif plafonné à 20 000 USD, à partir du 10 août 2012 et jusqu'à l'entrée en vigueur du présent Accord, et correspondant aux dépenses effectuées au titre de la catégorie III "Formation, assistance technique et contrats" du tableau d'affectation des fonds figurant à l'Annexe 2 du présent Accord. Les dépenses seront préfinancées par

le Bénéficiaire et seront remboursées après l'entrée en vigueur du présent Accord sous réserve que les dépenses effectuées au titre du financement rétroactif remplissent les critères d'admissibilité de la Section 4.08 des Conditions générales.

3. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties.
4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre de l'Agriculture et Développement Rural  
Ministère de l'Agriculture et Développement Rural

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

\_\_\_\_\_  
Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,  
Chargé des Finances

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Kanayo F. Nwanze  
Président

## Annexe 1

### *Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Programme

1. *Zone du Programme.* Le Programme couvre deux zones: a) à l'ouest, le pôle maraîcher partant de la zone péri-urbaine de Kinshasa, passant par les territoires de Madimba et de Mbanza-Ngungu et aboutissant au territoire de Songololo (districts de Lukaya et des Cataractes); et b) à l'est, le pôle vivrier dans les territoires de Bulungu, d'Idiofa et de Gungu du district du Kwilu (Bandundu).
2. *Population cible.* Le groupe cible du Programme est constitué par les ménages agricoles dont les conditions d'existence sont assurées par: a) la production vivrière sur des surfaces moyennes de 0,5 à 1,0 ha par an (deux saisons) dans les galeries forestières et les savanes du Kwilu; b) le maraîchage permanent sur des superficies de l'ordre de cinq à dix ares par maraîcher(e) pratiquant cette activité comme stratégie de survie; et c) les femmes et les jeunes impliqués dans la production, la transformation et le commerce des produits maraîchers et vivriers. Les bénéficiaires directs seront 15 000 ménages maraîchers à Kinshasa et dans le Bas-Congo, et 100 000 ménages producteurs et transformateurs vivriers dans 14 secteurs du Kwilu.
3. *Objectif global.* L'objectif global du Programme est de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs.
4. *Objectif spécifique.* L'objectif spécifique du Programme est d'améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation des pôles d'approvisionnement maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa.
5. *Composantes.* Les objectifs du Programme sont structurés autour des trois composantes et sous-composantes suivantes:

#### **Composante I: Consolidation du pôle maraîcher**

##### **Sous-composante I.1: La professionnalisation des organisations paysannes (OP) maraîchères**

L'objectif de la sous-composante est la professionnalisation des OP maraîchères. Le PPAKIN apportera un appui institutionnel ciblé, systématique et de longue durée aux unions partenaires pour qu'à leur tour celles-ci assurent un appui institutionnel aux organisations de base. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) formations; b) appui-conseil de proximité à la gestion; c) diagnostics institutionnels participatifs (DIP); et d) audits afin d'améliorer la gestion des OP et l'accès des producteurs(rices) membres aux services économiques d'encadrement technique dans la production, la transformation et la commercialisation. Des activités pilotes seront conduites avec les unions dans les domaines de l'accès aux services financiers et aux systèmes d'information sur les marchés.

##### **Sous-composante I.2: L'intensification durable de la production maraîchère**

L'objectif de la sous-composante est l'augmentation de la productivité maraîchère de qualité et sa synchronisation avec la demande urbaine. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) la formation d'un "pool" de techniciens spécialisés en horticulture; b) l'appui-conseil technicoéconomique; et c) la mise en place et le fonctionnement d'un point focal Recherche-développement (R-D) maraîcher détaché par le centre de recherche de l'INERA-Mvuazi. L'Unité de gestion du programme (UGP) par le biais de son antenne située à Mbanza-Ngungu assurera l'appui aux unions dans le domaine des services techniques et économiques (vulgarisation, approvisionnement en intrants, transformation, commercialisation).

### **Sous-composante I.3: La réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles**

Les objectifs de la sous-composante sont la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) la réalisation et/ou la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles qui comprendra les travaux et les équipements; b) les formations; c) la mise en place de comités de gestion de l'eau; et d) l'appui technique spécialisé à la demande des OP, notamment pour la gestion et l'entretien durable des ouvrages. L'aménagement de sites maraîchers par la construction d'ouvrages permettra leur exploitation tout au long de l'année (irrigation et drainage), notamment pour: a) environ 500 ha au niveau de la ceinture maraîchère de Kinshasa, y compris le "pool" Malebo; et b) environ 1 000 ha dans le Bas-Congo. Les pistes d'accès aux sites seront réhabilitées suivant les besoins.

## **Composante II: Relance du pôle vivrier**

### **Sous-composante II.1: La professionnalisation des OP vivrières**

L'objectif de la sous-composante est le renforcement des capacités des OP vivrières en vue de la maîtrise des circuits de commercialisation des intrants et des produits agricoles. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) le renforcement institutionnel des unions existantes et des OP à la base et l'émergence de leurs faîtières, y compris la formation et l'appui-conseil de proximité; et b) l'accès aux services financiers, ainsi que le renforcement de systèmes d'information sur les marchés.

### **Sous-composante II.2: L'intensification des systèmes de production vivrière**

Les objectifs de la sous-composante sont l'amélioration durable de la productivité et la diversification des systèmes de production vivrière dans les secteurs ciblés du Kwilu. L'intensification des systèmes de production vivrière vise à augmenter de manière durable la productivité des systèmes de production vivrière dans la zone du Programme. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) l'intensification des systèmes de production vivrière basés sur le manioc ("quick wins"), leur diversification (palmier à huile, couverture sanitaire du petit élevage et valorisation des produits agricoles) et le pilotage de systèmes de production agri-écologiques durables; et b) les appuis à la valorisation et à la commercialisation des productions vivrières, dont l'appui au groupage et à l'organisation de la mise en vente, la facilitation de partenariats publics-privés. À cette fin, le PPAKIN financera: a) la promotion de systèmes semenciers durables (manioc, céréales, légumineuses, etc.); b) l'appui-conseil et la formation technico-économique, l'animation des Champs écoles paysans (CEP); c) la promotion d'innovations techniques par des activités R-D en milieu paysan par le fonctionnement d'un point focal R-D détaché par la station de recherche de l'INERA-Kiyaka, des démonstrations à large échelle et l'appui-conseil à la demande; et d) l'appui institutionnel aux services publics concernés.

### **Sous-composante II.3: Le désenclavement des zones de production**

Les objectifs de la sous-composante sont le désenclavement des zones de production vivrière par la réhabilitation graduelle du réseau routier local prioritaire dans les zones ciblées et leur raccordement sur les grands axes routiers/fluviaux en vue de faciliter le mouvement des personnes et des biens. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes: a) la réhabilitation de 900 km de pistes selon la méthode Haute intensité de main d'œuvre (HIMO); b) la réhabilitation de 160 km de pistes selon la méthode mécanisée selon l'état de dégradation; c) l'entretien des pistes à travers la mise en place et le fonctionnement des Comités locaux d'entretien des routes (CLER); et d) la mise en place des capacités nationales afin de pérenniser les activités.

### **Composante III: Coordination et gestion du Programme**

L'objectif de la composante est la gestion efficace du PPAKIN inscrite dans l'harmonisation des appuis et dans la durée.

Dans le cadre de la gestion du Programme, afin d'assurer une mise en œuvre efficace, le Programme prendra en charge: a) l'établissement et le fonctionnement d'une UGP à Kikwit, ainsi que d'une antenne à Mbanza-Ngungu; b) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation (S&E) du PPAKIN; et c) une contribution au fonctionnement du Bureau de liaison des projets financés par le FIDA en République Démocratique du Congo ("le Bureau de liaison").

Dans le cadre de la gestion des savoirs et de la communication, le PPAKIN contribuera aux activités de gestion des savoirs et de la communication communes à toutes les interventions du FIDA en République Démocratique du Congo. À cette fin, le(la) Responsable de la gestion des savoirs et de la communication du Bureau de liaison travaillera en étroite collaboration avec l'UGP et les partenaires de mise en œuvre du Programme.

PPAKIN apportera son soutien à l'harmonisation et à la coordination des interventions qui concourent au développement agricole et rural, à la relance du système de vulgarisation, lequel devra s'aligner sur la dynamique de décentralisation. Il intégrera aussi dans son appui la dimension genre et les aspects relatifs à la vulnérabilité.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. PILOTAGE DU PROGRAMME**

#### **1. Comité de pilotage national**

1.1 *Établissement.* Le Comité de pilotage (CP) est déjà en place.

1.2 *Composition.* Le CP sera présidé par le Secrétaire général à l'agriculture, pêche et élevage et sera composé, outre des membres prévus dans l'arrêté interministériel: a) des Ministres provinciaux de l'agriculture des provinces de Bandundu, du Bas-Congo et de celui de la Ville province de Kinshasa; b) des représentants de la Confédération paysanne du Congo et des représentants des unions maraîchères du Bas-Congo et de Kinshasa; et c) d'un représentant national du Fonds national d'entretien routier (FONER).

1.3 *Responsabilités.* Le CP sera chargé: a) d'assurer le respect du présent Accord à travers le suivi des orientations stratégiques et budgétaires; b) de promouvoir les rapports entre les différents partenaires; et c) d'examiner et approuver les rapports d'exécution budgétaire et d'activités du Programme.

#### **2. Comité de pilotage provincial et territorial**

2.1 *Établissement.* Le Comité consultatif provincial sera mis en place par voie d'arrêté du Gouverneur.

2.2 *Composition.* Le Comité consultatif provincial sera composé, entre autres, d'un représentant provincial du FONER.

2.3 *Responsabilités.* Le Comité consultatif provincial et les Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du Programme respectivement au niveau provincial et territorial. Les Inspecteurs provinciaux de l'agriculture assureront la liaison avec les autorités provinciales.

## B. GESTION ET COORDINATION DU PROGRAMME

### 1. Agent principal du programme

Le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural est l'Agent principal du programme.

### 2. Unité de gestion du programme (UGP)

2.1 *Établissement de l'UGP.* Le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural mettra en place par arrêté ministériel une UGP autonome, qui sera placée sous l'autorité du Secrétaire général à l'agriculture, pêche et élevage, et basée à Kikwit, province de Bandundu, avec une antenne à Mbanza-Ngungu, province du Bas-Congo.

2.2 *Composition.* L'équipe de l'UGP comprendra: un(e) Coordinateur(rice) de programme, un(e) Responsable de programmation, suivi et évaluation (RPSE), un(e) Responsable administratif(ve) et financier(ère) (RAF), un(e) Adjoint(e) en passation des marchés, un(e) Logisticien(ne), un(e) comptable et un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère), et le personnel d'appui nécessaire (secrétaire, chauffeurs, gardien). En outre, l'UGP comprendra: un(e) Responsable pour la production vivrière qui coordonnera la mise en œuvre des activités des prestataires de services techniques dans le pôle vivrier, et un(e) Responsable infrastructures rurales (RIR) qui coordonnera les activités de désenclavement. L'antenne de Mbanza-Ngungu comprendra un(e) Chef d'antenne, un(e) Responsable de la production maraîchère, un(e) Spécialiste en aménagements hydroagricoles, un(e) assistant(e) en programmation, suivi et évaluation, un(e) Comptable, et le personnel d'appui nécessaire (secrétariat, gardien, chauffeur).

2.3 *Responsabilités.* L'UGP et son antenne seront responsables de la gestion technique et fiduciaire du programme.

Le Bureau de liaison assurera et coordonnera: a) la passation des marchés au niveau national; b) la gestion des savoirs et de la communication; c) l'appui au démarrage et à la mise en œuvre du Programme; d) l'appui aux missions de supervision; et e) les relations avec le Gouvernement national.

## C. OUTILS DE GESTION ET D'EXECUTION DU PROGRAMME

L'UGP élaborera le Manuel d'opérations du Programme et le soumettra au CP pour approbation et au FIDA pour non-objection et ceci au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après le premier décaissement.

L'UGP soumettra au CP annuellement au mois de novembre un Programme de travail et budget annuel (PTBA) pour l'année suivante ainsi qu'un Plan de passation des marchés (PPM) pour discussion et approbation. Une fois approuvé par le CP, le PTBA sera transmis au FIDA pour non-objection. Le PTBA sera adopté dans la forme non-objectée par le FIDA. L'UGP mettra en place un système de S&E intégrant les indicateurs cités du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA.

## D. MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIAT

### 1. Phasage

La durée du Programme est de dix ans, répartie en deux phases. Seule la première phase a été élaborée en détail. Durant la première phase les capacités des OP de base et de leurs unions seront renforcées en vue d'élargir leur base et leur maîtrise graduelle des services à leurs membres. De plus, le Programme investira dans: a) les "quick wins" dans la production vivrière et maraîchère, les démonstrations et essais, et les CEP; b) les activités pilotes dans le domaine de la commercialisation, transformation, accès aux

services financiers et aux informations sur les marchés et prix; et c) la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles maraîchères et de désenclavement. En année 5, une revue à mi-parcours évaluera les progrès réalisés, orientera la conception de la seconde phase et l'ajustement des plans de travail si nécessaire. La revue de mi-parcours permettra d'évaluer la pertinence de l'approche et l'efficacité dans l'atteinte des résultats et de justifier la poursuite du Programme ainsi que l'apport de financements supplémentaires. La deuxième phase poursuivra l'appui à la structuration et l'autonomisation des OP et sera une consolidation et une mise à échelle des interventions.

## 2. Mise en œuvre des composantes

### **Composante I: Consolidation du pôle maraîcher**

#### **Sous-composante I.1: La professionnalisation des OP maraîchères**

Pour les sous-composantes I.1 et II.1 liées à la professionnalisation des OP dans les pôles maraîchers et vivriers, l'INADES sera responsable de: a) la formation et du suivi du personnel de l'UGP, des opérateurs de proximité et de ses propres formateurs dans le domaine de la structuration des OP et genre; b) la mise à disposition des modules de formation; c) l'assurance qualité du processus de structuration des unions, avec des réunions trimestrielles de suivi; d) l'appui-conseil de proximité des unions; e) la facilitation de la préparation des plans d'action des unions (et éventuellement des fédérations); f) des formations spécialisées pour les élus, animateurs et gérants des unions; g) des audits organisationnels et financiers des unions; h) l'intégration de la dimension genre; i) la mise en réseau des unions avec le secteur financier; et j) du DIP des unions.

#### **Sous-composante I.2: L'intensification durable de la production maraîchère**

Pour la sous-composante I.2, l'antenne de Mbanza-Ngungu coordonnera des "pools" technico-économiques d'appui-conseil composés d'équipes mixtes de techniciens du Service national pour le développement de l'horticulture urbaine et péri-urbaine (SENAHUP), des Inspections de l'agriculture (territoires) et de prestataires privés. À Kinshasa, les techniciens du "pool" technique seront directement affectés dans les unions. Dans le Bas-Congo, une équipe travaillera à Songololo, et l'autre à Mbanza-Ngungu et Madimba. En fonction du niveau d'autonomie des unions et des besoins, les techniciens seront détachés directement dans les unions maraîchères de ces territoires. La multiplication des semences maraîchères fera l'objet d'une supervision et certification du Service national des semences (SENASEM).

Pour les activités R-D, le Programme signera une convention de partenariat avec le centre de l'INERA-Mvuazi (cultures maraîchères) afin de créer des grappes de chercheurs spécialisés dans ce centre en vue de prestation de services spécialisés relatifs aux innovations techniques du Programme.

#### **Sous-composante I.3: La réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles**

Pour la sous-composante I.3, l'antenne de Mbanza-Ngungu établira la sélection des sites à réhabiliter en étroite collaboration avec les unions, les CARG et les autorités politico-administratives. Les études techniques, économiques et environnementales détaillées pour chaque site seront effectuées par des bureaux d'étude ou Organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées recrutées compétitivement. Les devis seront validés avec les unions et les bénéficiaires potentiels. Des entreprises privées nationales seront recrutées compétitivement et effectueront les travaux de la réhabilitation des sites. Le contrôle des chantiers sera assuré par des bureaux d'étude qualifiés. Les paysans bénéficiant de la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles contribueront en main d'œuvre et en nature. La création et la formation des comités de gestion de l'eau sera assurée par des prestataires de services recrutés compétitivement.

## **Composante II: Relance du pôle vivrier**

### **Sous-composante II.1: La professionnalisation des OP vivrières**

Comme pour la sous-composante I.1, dans le cadre de la sous-composante II.1, l'INADES sera responsable de: a) la formation et du suivi du personnel de l'UGP, des opérateurs de proximité et de ses propres formateurs dans le domaine de la structuration des OP et genre; b) la mise à disposition des modules de formation; c) l'assurance qualité du processus de structuration des unions, avec des réunions trimestrielles de suivi; d) l'appui-conseil de proximité des unions; e) la facilitation de la préparation des plans d'action des unions (et éventuellement des fédérations); f) des formations spécialisées pour les élus, animateurs et gérants des unions; g) des audits organisationnels et financiers des unions; h) l'intégration de la dimension genre; i) la mise en réseau des unions avec le secteur financier; et j) du DIP des unions.

### **Sous-composante II.2: L'intensification des systèmes de production vivrière**

Pour la sous-composante II.2, le Programme recrutera de manière compétitive trois opérateurs de proximité respectivement pour les territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu, de préférence des consortia d'ONG incluant des Organisations non-gouvernementales de développement (ONGD) locales. Ces opérateurs seront responsables de la mise en œuvre des activités liées à l'intensification et à la valorisation de la production vivrière. Ils constitueront des équipes mixtes avec les moniteurs agricoles de l'Inspection de l'agriculture et du développement rural au niveau des territoires et des secteurs. Ces équipes mixtes sont responsables de la vulgarisation des techniques de production/transformation et commercialisation agricole. L'Inspection de l'agriculture mettra en œuvre les activités liées à la couverture zoo-sanitaire des petits ruminants et élevage avicole.

Pour les activités R-D, le Programme signera une convention de partenariat avec la station de l'INERA-Kiyaka (cultures vivrières) afin de créer des grappes de chercheurs spécialisés dans ce centre en vue de prestation de services spécialisés relatifs aux innovations techniques du Programme.

### **Sous-composante II.3: Le désenclavement des zones de production**

Pour la sous-composante II.3, l'UGP coordonnera la mise en œuvre. La Direction des voies de desserte agricole (DVDA) détachera trois ingénieurs respectivement dans les territoires de Bulungu, Idiofa et Gungu, qui seront placés sous la supervision de l'UGP. Chaque ingénieur travaillera avec une équipe constituée de chefs de chantiers et de chefs d'équipe. Sur la base d'études techniques et environnementales, confiées à des bureaux d'étude, l'exécution des travaux de réhabilitation des routes en HIMO ainsi que l'organisation du dispositif de l'entretien seront contractées de manière compétitive à des ONGD locales expérimentées. Pour les portions critiques des routes à réhabiliter, la méthode semi-mécanisée sera mise en œuvre par des brigades spécialisées de l'Office des routes (ODR). La DVDA et l'ODR assureront le contrôle de qualité des travaux.

## **3. Partenariats**

L'approche du Programme repose sur le partenariat avec les unions des OP. Le PPAKIN fournira un appui institutionnel ciblé, systématique et de longue durée aux unions et groupements de base, afin de les accompagner vers un niveau d'autonomie durable.

**3.1 *Partenariat pour la formation.*** L'UGP de PPAKIN signera un contrat de performance avec INADES-Formation Congo en tant que partenaire stratégique des projets financés par le FIDA en République Démocratique du Congo. L'INADES sera responsable de: a) la formation du personnel des opérateurs de proximité et des formateurs dans le domaine de la structuration des OP, de la micro-finance, des Clubs d'écoute et du genre; b) l'identification et la mise à disposition des modules de formation dans ses domaines d'expertise; c) l'assurance qualité du processus de structuration des unions et des OP; d) l'intégration de la dimension genre; e) l'appui-conseil aux unions

(et fédérations) dans les domaines suivants: i) la préparation des plans d'action des unions (et éventuellement des fédérations); ii) les audits organisationnels et financiers des unions; et iii) les diagnostics participatifs des unions (suivi du niveau d'autonomie). L'INADES recevra l'appui ponctuel d'une assistance technique internationale afin d'améliorer la qualité de son intervention.

3.2 *Partenariat R-D.* L'UGP de PAPAKIN signera un contrat de partenariat avec l'INERA pour un programme R-D à la station de Kiyaka, axé sur: a) le manioc et les systèmes de production agricoles durables; b) la production des semences de base des variétés améliorées sélectionnées résilientes (manioc, maïs, arachide, haricot) s'adaptant au changement climatique; c) l'identification d'innovations techniques de productions durables adaptées aux conditions de la zone d'intervention. De même un partenariat sera établi avec le centre de l'INERA-Mvuazi pour développer un pool R-D en maraîchage avec deux jeunes chercheurs responsables des innovations maraîchères et de la purification de semences locales maraîchères. Les thèmes de recherche seront adaptés aux besoins identifiés par les unions en termes de production et de valorisation des cultures horticoles. L'INERA signera un contrat avec le Programme qui permettra le préfinancement de la production de semences de base.

## Annexe 2

*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation des fonds du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Catégorie  | Montant alloué au titre du don<br>(exprimé en DTS) | Pourcentage<br>de financement                  |
|--|--|--|
| I. Génie rural et routes                         | 13 450 000   | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| II. Équipement, matériel et véhicules            | 4 300 000  | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| III. Formation, assistance technique et contrats | 19 200 000   | 100% HT et hors contribution des bénéficiaires |
| IV. Salaires                                     | 2 000 000  | 100%   |
| V. Coûts de fonctionnement                       | 1 900 000  | 100% HT  |
| Non alloué                                       | 4 500 000  |  |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>45 350 000</b>                                  |  |

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Génie rural et routes”: désigne les dépenses encourues pour les travaux de génie civil et rural, y compris les bâtiments pour les unions, les coûts pour les études et travaux d'aménagements hydroagricoles, ainsi que les dépenses pour la réhabilitation et pour les travaux d'entretien des routes, des voies de desserte et autres ouvrages.

“Formation, assistance technique et contrats”: désigne les dépenses encourues pour la formation des OP, les coûts relatifs à l'assistance technique nationale et internationale ainsi que les coûts des conventions avec les parties prenantes au Programme.

“Salaires”: désigne les salaires, indemnités et primes des cadres et du personnel de soutien, ainsi que les per diem pour leur déplacement au sein de Kinshasa et dans les autres zones du Programme.

“Fonctionnement”: désigne les dépenses d’entretien et fonctionnement des véhicules ainsi que les autres frais de fonctionnement.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage, afférents aux catégories II “Équipement, matériel et véhicules” et III “Formation, assistance technique et contrats”, encourus avant la satisfaction des Conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 USD. Le paiement de ce montant sera soumis à l’avis de non-objection du FIDA sur le budget détaillé des activités de démarrage, présenté par le Bénéficiaire dès que possible après l’entrée en vigueur du présent Accord.

### **Annexe 3**

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi-évaluation.* L'UGP mettra en place un système de S&E simple et opérationnel. Le cadre logique fournit les indicateurs essentiels (minimaux) devant être renseignés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité, l'efficacité et l'impact du PPAKIN. Le système de S&E sera composé de la façon suivante: a) d'un suivi interne qui renseignera les indicateurs de produit et quelques indicateurs de résultats par les partenaires du Programme et l'UGP; b) d'un suivi externe par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le FIDA; et c) d'évaluations externes qui mesureront l'atteinte des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats. Par ailleurs, le système de S&E renseignera également les indicateurs du SYGRI.

2. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Programme se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Programme. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le FIDA. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Programme.

# Cadre logique

| Narratif  | Indicateurs<br>(* ) indicateur SYGRI   | Valeurs cibles             |                                     |                                     | Moyens de vérification  | Hypothèses   |
|---|--|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|
|   |  | Base                       | Phase 1<br>Année 5                  | Phase 2<br>Année 10                 |   |  |
| <b>Objectif global:</b> La sécurité alimentaire et les revenus des paysans producteurs agricoles sont améliorés de manière durable. | Nb de ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté*  | x                          | +10%                                | +25%                                | Enquête SYGRI socio-économique et nutritionnelle /SNSA/PRONANUT                                     | Stabilité macro-économique.  |
|   | Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans*   | Bdd: 38%<br>BC: 26%        | -5%<br>-3%                          | -10%<br>-5%                         |   |  |
|   | Revenu brut annuel d'une parcelle maraîchère (1 000 m <sup>2</sup> )   | Kin=1 879\$<br>BC=1 194\$  | Kin=2 517\$<br>BC=1440\$            | Kin=3 156\$<br>BC=1 687\$           |   |  |
|   | Revenu brut annuel d'une parcelle vivrière (1 ha) (modèles 4 et 5)   | mod.4=298\$<br>mod.5=137\$ | mod.4=430\$<br>mod.5=210\$          | mod.4=560\$<br>mod.5=285\$          |   |  |
|   | Marge du producteur dans le prix de demi-gros des produits vivriers  | Manioc:22%<br>Huile :20%   | Manioc:30%<br>Huile :25%            | Mani.:33%<br>Huile:30%              |   |  |
| <b>Composante I : Consolidation du pôle maraîcher</b>   |  |                            |                                     |                                     |   |  |
| <b>Résultat 1:</b><br>Les organisations de producteurs maraîchers sont professionnalisées   | Nb d'unions/ fédération par niveau d'autonomie (voir Annexe 6) :   |                            |                                     |                                     | Diagnostic institutionnel participatif (DIP) /INADES<br>Evaluation externe/consultant international | Les unions s'inscrivent dans une logique d'autonomie institutionnelle, économique et financière. INADES et les opérateurs de proximité accompagnent les unions vers leur autonomisation. Les AG des unions orientent les décisions stratégiques et en font un suivi actif. |
|   | - Niveau 1   | 1 union                    | 1 union                             | 0 union                             |   |  |
|   | - Niveau 2   | 4 unions                   | 4 un./1féd.                         | 2 unions                            |   |  |
|   | - Niveau 3   | 1 union                    | 4 unions                            | 7un./1féd.                          |   |  |
| <b>Produits R1 :</b> Formation institutionnelle, plans d'action, appui-conseil, audit institutionnel                                | Nb de personnes formées par sexe et par âge (formation dans l'appui institutionnel et technico-économique aux OP)* | H =0<br>F =0<br>J =0%      | H=2 000<br>F=2 000<br>J =50%        | H= 5 000<br>F= 5 000<br>J =50%      | DIP et suivi interne /INADES/opérateurs de proximité  | Les unions s'inscrivent dans une logique d'autonomie institutionnelle, économique et financière. INADES et les opérateurs de proximité accompagnent les unions vers leur autonomisation. Les AG des unions orientent les décisions stratégiques et en font un suivi actif. |
|   | Nb d'associations de base encadrées*   | 0                          | 480                                 | 600                                 |   |  |
|   | % de femmes-membres d'OP   | 30%                        | 40%                                 | 50%                                 |   |  |
|   | % d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou leur COCO*  | X%                         | 80%                                 | 95%                                 |   |  |
| <b>Résultat 2 :</b><br>La productivité maraîchère est augmentée et la production synchronisée avec la demande.                      | % de producteurs adoptant de nouvelles pratiques/technologies*   |                            | 75%                                 | 80%                                 | Evaluation résultats et impact/SNSA   | Volonté de développement et capitalisation d'une expertise technique en maraichage (partenaire spécialisé) à laquelle les unions peuvent avoir recours.  |
|   | % des maraîchers pratiquant le maraichage toute l'année  | Kin=x%<br>BC=y%            | Kin=75%<br>BC=75%                   | Kin=80%<br>BC=80%                   |   |  |
|   | Satisfaction des maraîchers des services d'appui techniques.   | H : 0<br>F : 0             | H : 60%<br>F : 60%                  | H : 80%<br>F : 80%                  | Evaluation participative par les OP   |  |
| <b>Produits R2 :</b><br>Encadrement technique, formations, semences, R-D et promotion des innovations techniques                    | Nb d'encadreurs techniques formés (désagrégé par genre)  | H : 0<br>F : 0             | H : 20<br>F : 10                    | H :30<br>F :20                      | Suivi interne<br>SENAHUP/SNV/INERA  | Volonté de développement et capitalisation d'une expertise technique en maraichage (partenaire spécialisé) à laquelle les unions peuvent avoir recours.  |
|   | Nb de maraîchers encadrés par les CEP (désagrégation par genre)  | 0                          | H : 6 000<br>F : 6 000<br>Jeune 50% | H : 7 500<br>F : 7 500<br>Jeune 50% |   |  |
|   | Nb de démonstrations et essais   |                            | 800                                 | 1 300                               |   |  |
|   | Nb d'innovations proposées par la R&D  | 0                          | 5                                   | 10                                  |   |  |
| <b>Résultat 3 :</b> Les infrastructures hydro-agricoles sont opérationnelles  | % des aménagements gérés de façon satisfaisante  | Kin=x%<br>BC=y%            | Kin=75%<br>BC=75%                   | Kin=80%<br>BC=80%                   | Evaluation résultats et impact : SNSA   | Bonne gouvernance et volonté de collaboration  |

| Narratif  | Indicateurs<br>(*) indicateur SYGRI  | Valeurs cibles             |                                     |                                     | Moyens de vérification  | Hypothèses  |
|---|--|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|---|
|   |  | Base                       | Phase 1<br>Année 5                  | Phase 2<br>Année 10                 |   |   |
| Produits R3 : Aménagements des périmètres maraîchers, pistes d'accès.   | Superficies aménagées à Kinshasa*  | 0 ha                       | 500 ha                              | A déterminer                        | Suivi interne<br>DVDA   | au sein des associations.   |
|   | Superficies aménagées Bas-Congo*   | 0 ha                       | 1000 ha                             | A déterminer                        |   |   |
|   | Nb de comités de gestion fonctionnels*   | 0                          | 120                                 | 150                                 |   |   |
| Composante II : Relance du pôle vivrier   |  |                            |                                     |                                     |   |   |
| <b>Résultat 4 :</b><br>Les organisations de producteurs vivriers sont renforcées  | Nb d'unions par niveau d'autonomie :   |                            |                                     |                                     | Diagnostic institutionnel participatif (DIP) /INADES. Evaluation externe/consultant international | Les unions s'inscrivent dans une logique d'autonomie institutionnelle, économique et financière. INADES et les opérateurs de proximité se maintiennent dans un rôle d'accompagnement des unions vers leur autonomisation. |
|   | - Niveau 1   | 18 unions                  | 10 unions                           | 0 unions                            |   |   |
|   | - Niveau 2   | 0 unions                   | 13 unions                           | 25 unions                           |   |   |
|   | - Niveau 3   | 0 unions                   | 2 unions                            | 5 unions                            |   |   |
| Produit R4 : formation institutionnelle et économique, plans d'action, audits, information et communication, liens avec systèmes financiers   | - Niveau 4   | 0 unions                   | 0 unions                            | 0 unions                            | DIP et suivi interne : INADES   |   |
|   | Nb d'association de base encadrées*  | 0                          | 750                                 | 900                                 |   |   |
|   | % des femmes-membres des OP  | 40%                        | 50%                                 | 60%                                 |   |   |
|   | % d'OP ayant des femmes (min. 2) dans leur CA ou COCO*.                            | X%                         | 67%                                 | 95%                                 |   |   |
|   | Nb d'associations qui regroupent et valorisent la production                       | x                          | 200                                 | 700                                 |   |   |
| <b>Résultat 5 :</b><br>La productivité et diversification des systèmes de production vivriers est augmentée de façon durable dans les secteurs ciblés du Kwilu  | Nb de personnes formées, par sexe et âge (formation économique & institutionnelle) | H : 0<br>F : 0<br>J : 0%   | H : 4 500<br>F : 4 500<br>J : 50%   | H : 8 000<br>F : 8 000<br>J : 50%   | Evaluation résultats et impact : SNSA   | Capacité suffisante des services publics concernés  |
|   | Rendement moyen du manioc  | 7 t/ha                     | 10 t/ha                             | 12 t/ha                             |   |   |
|   | Terres vivrières en système de production amélioré (modèles 3, 4, 5, 6)            | 0 ha                       | 7 300 ha                            | 34 770 ha                           |   |   |
|   | Nb de paysans ayant accès à des semences et matériel végétal de qualité            | H : y%<br>F : x%<br>J : z% | H : 20 000<br>F : 20 000<br>J : 50% | H : 50 000<br>F : 50 000<br>J : 50% |   |   |
| % producteurs satisfaits des services d'appui technique   | M : x%<br>F : y%   | M : 60%<br>F : 60%         | M : 80%<br>F : 80%                  | Evaluation participative par les OP |   |   |
|   |  |                            |                                     |                                     |   |   |
| Produits R5 : Semences et matériel végétal amélioré, capacités techniques renforcées, services de vulgarisation, R-D, systèmes de production durable et résilients, couverture sanitaire du petit élevage, transformation améliorée | Quantité de semences de base produites   | X tons                     | 40 tons                             | x tons                              | Suivi interne<br>/SNV/opérateurs de proximité   | La stratégie de vulgarisation est adoptée. La politique zoo-sanitaire est clairement définie et un plan opérationnel est en place.  |
|   | Nb d'animaux vaccinés Chèvres  | 0                          | 50 000                              |                                     |   |   |
|   | Poules   | 0                          | 2 million                           |                                     |   |   |
|   | Nb de personnes encadrées par les CEP (désagrégation par genre)                    | H : 0<br>F : 0<br>J : x%   | H : 15 000<br>F : 15 000<br>J : 50% | H : 25 000<br>F : 25 000<br>J : 50% |   |   |
| Nb de démonstrations et essais  | 0  | 2 000                      | 4 000                               |                                     |   |   |
| <b>Résultat 6 :</b> Les zones de production vivrière sont désenclavées.   | Coût de transport diminue de 50%   | 1\$/t.km                   | 0.75\$/t.km                         | 0.5\$/t.km                          | Evaluation résultats et impact/SNSA   | Les tracasseries routières diminuent.   |
| Produits R6 : Construction et réhabilitation des voies de desserte agricole, ouvrages d'art, système d'entretien des voies de desserte, capacités des services techniques   | Nb de km de pistes réhabilitées  | 0 km                       | 1060 km                             | 2 000 km                            | Suivi interne<br>/DVDA  |   |
|   | Nb de CLER fonctionnels  | 0                          | 32                                  | 48                                  |   |   |
|   | Taux d'entretien des pistes  |                            | 100%                                | 100%                                |   |   |
| Composante III : Gestion et Harmonisation : voir Annexe 6   |  |                            |                                     |                                     |   |   |